



BFB Beratungsstelle für Brandverhütung

CIPI Centre d'information pour
la prévention des incendies

Communiqué de presse

Conseils de comportement du CIPI : utiliser correctement les batteries lithium-ion

Berne, le 15 avril 2020 – Les batteries lithium-ion sont particulièrement riches en énergie. Elles présentent donc un potentiel de danger nettement plus important que les batteries classiques. Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI vous donne des conseils pour réduire le risque à un minimum.

Les puissantes batteries lithium-ion sont des accumulateurs d'énergie efficaces et durables. Elles sont surtout utilisées dans les téléphones mobiles, les vélos électriques ou les ordinateurs portables. On reconnaît une batterie lithium-ion à l'inscription « Li » qu'elle comporte. En cas de surcharge, de décharge profonde ou d'endommagement, ces batteries peuvent prendre feu. Des gaz toxiques s'en échappent alors souvent.

Il suffit de prendre quelques mesures de précaution pour diminuer le risque d'incendie. Chargez toujours les batteries lithium-ion avec les chargeurs originaux prévus à cet effet. Protégez les batteries du rayonnement solaire direct. Si vous n'utilisez pas un appareil pendant une longue durée, par exemple votre vélo électrique durant l'hiver, retirez la batterie de l'appareil et stockez-la idéalement à moitié pleine dans un environnement frais. Lorsque vous sortez la batterie de l'environnement frais, laissez-la d'abord se réchauffer à température ambiante avant de la recharger. En cas de stockage prolongé d'une batterie vide, elle peut subir une décharge profonde, ce qui augmente le risque d'incendie lors de la recharge.

Si la batterie prend feu malgré toutes les mesures prises, appelez d'abord les pompiers. Mettez-vous ensuite en sécurité ainsi que les éventuelles autres personnes présentes. Le feu peut être éteint avec du sable ou un extincteur. N'utilisez pas d'eau, car cela peut causer une explosion due à une réaction chimique et libérer des gaz toxiques. Ne vous mettez jamais vous-même en danger.

Mesures de précaution

- Chargez les batteries uniquement avec le chargeur original.
- Si une batterie présente des déformations, des fissures ou des gonflements, changez-la et ne la rechargez plus.
- Chargez les batteries à température ambiante entre 10° et 30°C.
- Évitez les accumulations de chaleur.
- En cas de non-utilisation prolongée, retirez toujours la batterie de l'appareil et stockez-la à moitié pleine.

Comportement en cas d'incendie

En cas d'incendie, il faut toujours alarmer – sauver – éteindre :

- Alarmer
Alarmez immédiatement les sapeurs-pompiers.
- Sauver
Sauvez les personnes et les animaux. Mais ne vous mettez jamais vous-même en danger.
- Éteindre
Combattez l'incendie avec du sable ou un extincteur portatif.

Contact presse :

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Attention au feu ! Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) est actif dans toute la Suisse et assure des prestations de service pour les établissements cantonaux d'assurance. Son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Par le biais de campagnes et d'actions d'information à l'attention du grand public, le CIPI vise à sensibiliser la population aux dangers du feu et donne des recommandations en matière de prévention contre les incendies. www.bfb-cipi.ch.

Bundesgasse 20 | Postfach 8576 | 3001 Bern | Tel. +41 (0)31 320 22 20 | Fax +41 (0)31 320 22 99 | mail@bfb-cipi.ch | www.bfb-cipi.ch